



Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2010 à 2014 –
Conseil municipal du 22 Juin 2016

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport de la Chambre régionale des comptes ne fait apparaître que des états de fait connus, que notre groupe politique a souvent relevés. Rien de spécialement nouveau mais des confirmations qui interrogent.

Commençons par le fonctionnement

Tarnos a des taux d'imposition plus élevés qu'une commune de même strate, aussi bien sur la taxe d'habitation que sur le foncier bâti, c'est écrit et souligné, pas par le groupe que je représente, mais par la Chambre des Comptes qui ne peut être suspectée de partialité et qui vous recommande d'y prendre garde. Les chiffres sont têtus Monsieur le Maire, et incontournables. Nous vous le disions, nous vous le répétons, vous nous assuriez le contraire depuis des années. Nous savons désormais de quel côté venaient le mensonge et la manipulation.

Vous avez augmenté les impôts de manière très significative en 2010. Pour quelles raisons ? Vous aviez pourtant préalablement transféré à la Communauté de communes du Seignanx la charge des déchets ménagers, sans en transférer les moyens, puis la compétence d'aide à domicile et la charge de ses nombreux personnels, sans en transférer davantage les moyens financiers. Le passage en TPU vous a été également favorable. Si l'on s'en tient aux chiffres, Monsieur le Maire, en prenant à sa charge la facture du SITCOM puis en créant le CIAS, la Communauté de communes du Seignanx vous a permis de réduire très sensiblement vos dépenses de fonctionnement. De l'autre, le passage en TPU vous a permis d'augmenter vos recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire, Nous osons vous demander gravement quel serait l'état des finances tarnosiennes sans la Communauté de communes que vous maudissez tant ?

Il serait temps que vous cessiez de donner aux autres des leçons de gestion et de concertation que vous ne vous appliquez jamais.

La chambre régionale des comptes vous recommande donc de réduire vos dépenses de fonctionnement. La masse salariale semble trop importante.

La chambre pointe votre mauvaise organisation du travail des équipes municipales en général et, en particulier au niveau des horaires La différence serait de plus de deux semaines de travail.

La Chambre pointe surtout un taux d'absentéisme anormalement élevé et coûteux pour notre ville (plus de 800 000 euros/an).

Cet absentéisme, ne serait-il pas du à des conditions de travail délétères. Une procédure n'est-elle pas en cours actuellement pour harcèlement ?

Nous vous avons adressé le 3 juin un courrier à ce sujet, sans réponse, comme d'habitude. (voir PJ)

Comme nous l'exprimons dans notre courrier ces interrogations auraient donc dû être évoquées en CHSCT, cela n'a jamais été fait ; Pourquoi les réunions du CHST et du CT sont-elles régulièrement reportées ?

Il nous semble étonnant que la Chambre n'envisage pas comme source d'économie, et comme le préconise la loi, la mutualisation des services rendus à la population à l'échelle communautaire. D'autant plus étonnant que c'est la (seule) piste envisagée pour limiter le poids des investissements.

Parlons donc des investissements

La chambre pointe le projet de piscine. Nous avons toujours dénoncé ce projet dispendieux pour notre seule commune. C'est un projet surdimensionné, présentant à l'évidence un intérêt communautaire et qui devait pour cela être porté par la Communauté de Communes du Seignanx ; C'était inscrit dans notre programme des municipales 2014. Cela a également été proposé par la CDC. (Voir courriers CDC en PJ)

La chambre ne dit rien d'autre à 2 détails près.

- Elle méconnaît les règlements d'intervention de la Communauté de communes, du Conseil départemental des Landes et de la Région. Ainsi vous avancez, dans votre plan de financement, un coût réel pour la commune de 4,7 M€, sur la base de subventions qui ne vous seraient pas accordées sur un projet communal. Le coût réel pour la communes serait plutôt 6,3 M€ (voir article tarnos contact en PJ)
- La Chambre méconnaît aussi les contextes départementaux d'application de la loi NOTRe. Elle n'envisage le regroupement des communes qu'en fonction de la notion de bassin de vie, alors que ce débat a été tranché de manière différente tant au sud qu'au nord de notre territoire.

Mais nous retenons le principe souhaité par la chambre et que notre groupe prône depuis plusieurs années : l'avenir est dans l'intercommunalité et l'avenir de Tarnos est dans l'intercommunalité du Seignanx dans laquelle elle se développe depuis plus de 20 ans.

Alors M. Le Maire, puisque cette fois, c'est la Chambre régionale qui vous demande des comptes et des économies et une démarche plus communautaire, revoyez votre copie, saisissez la main tendue par le Seignanx qui vous propose un schéma de mutualisation, un partage de compétences, un PLUI.

Puisqu'il est acté que les finances de la commune de Tarnos vont rester contraintes et que les charges sont trop lourdes, acceptez l'évidence et remettez-vous autour de la table, au travail avec les collègues maire et élus des 7 autres communes du Seignanx. C'est votre intérêt et l'intérêt des Tarnosiens.

Le Groupe Tarnos Pour TOUS

Marie-Ange DELAVENNE (Conseillère municipale et vice présidente en charge de l'environnement et du développement durable à la Communauté de Communes du Seignanx

Gérard CLAVERIE
Conseiller municipal